

LIVRET D'ACCUEIL

PARENTS D'ÉLÈVES

2026-2027



Ce livret d'accueil a pour objectif de présenter le collège et son fonctionnement afin d'aider tous les parents dans l'accompagnement de leur(s) enfant(s).



L'ÉQUIPE

SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Mme TOURNIER

Elle s'occupe de toute la gestion administrative du collège, prises de rendez-vous avec la direction.

SECRÉTARIAT DES ÉLÈVES

Mme CERCY

Elle suit les dossiers de bourses, les conventions de stages, les inscriptions aux examens.

LA PRINCIPALE :

Mme VULLIERMET

Suivi pédagogique niveaux 4° et 3°

LA PRINCIPALE-ADJOINTE :

Mme PUTOUD

Suivi pédagogique niveaux 6° et 5°

LA CONSEILLERE PRINCIPALE D'ÉDUCATION (CPE)

Mme LABARDE

Accueille, écoute, conseille et aide les élèves et les parents. Contrôle les absences et retards des élèves. Elle assure le suivi des mesures disciplinaires en collaboration avec les assistants d'éducation dont elle est le chef de service.

LA GESTION

Mme BORDET

SECRÉTAIRE

Mme MONTEILHET

Son rôle consiste à préparer le budget, à engager les dépenses pédagogiques, d'équipement et d'entretien et à les régler. Elle gère aussi la demi-pension et les bourses.

LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION

ANTOINE, AUDREY, BENJAMIN, EMILIE, INGRID, SANDRINE

Ils accompagnent les élèves en dehors du temps de classe.

Surveillance des études, du restaurant scolaire, de la cour, des différents espaces de vie, aide aux devoirs. Ils sont référents de classes.

LES AGENTS DU DÉPARTEMENT

M. AVILA chef de cuisine

Mme ATTARD, Mme CLEMENT, Mme DENEU, Mme DIALLO, Mme HEURTEBISE,

M. SIMONIN, agent polyvalent de maintenance et de restauration
Ils entretiennent le collège et se mobilisent pour la demi-pension.

L'ASSISTANTE SOCIALE

Mme BAYLE

Reçoit et écoute les élèves ou les parents pour essayer de trouver une solution à leur problème personnel ou familial.

L'INFIRMIÈRE

Mme DALKOLMO

Elle donne les premiers soins aux élèves qui ne se sentent pas bien. Elle est à l'écoute des élèves, et apporte des conseils en matière de prévention, d'éducation à la santé et d'hygiène.
Elle effectue la visite médicale des 6èmes.

LA PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Mme BERTHOUD

Reçoit les élèves et leurs parents dès qu'ils rencontrent des difficultés scolaires ou souhaitent s'informer sur les possibilités d'orientation.

LE PROFESSEUR PRINCIPAL

Il assure le suivi de la classe tout au long de l'année. Il est l'intermédiaire entre l'équipe de professeurs et les parents. Les parents peuvent demander à le rencontrer s'ils souhaitent faire le point sur la scolarité.

LES PROFESSEURS

Soucieux des progrès individuels et collectifs des élèves, ils enseignent une matière.
Les parents peuvent demander à les rencontrer s'ils souhaitent faire le point sur la matière en particulier.

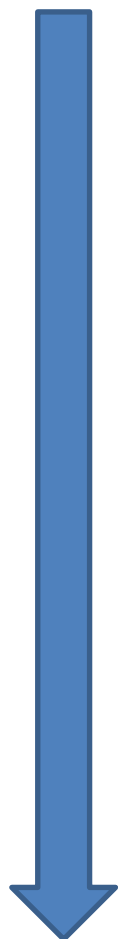
LE PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

Mme DURAND

Gère le CDI et les projets avec les enseignants. Elle enseigne la méthodologie de la recherche documentaire. Mme Durand est le référent culture de l'établissement.



L'ITINÉRAIRE SCOLAIRE DES ÉLÈVES AU COLLÈGE JACQUES PRÉVERT



Cycle 3 6^{ème}	6^{ème}. L'élève n'est plus un écolier mais un collégien. Il va devoir s'adapter à plusieurs professeurs et différentes façons de travailler. Il devra s'organiser et mettre en place des méthodes de travail.
Cycle 4 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}	5^{ème} : L'élève travaille avec sérieux pour construire peu à peu son parcours personnel afin de s'orienter après la troisième. Il approfondit ses acquis et ses méthodes de travail. 4^{ème} : L'élève commence à réfléchir à mon projet d'orientation : que faire après la troisième ? Le professeur principal et le psychologue de l'Éducation Nationale le conseillent. Des actions spécifiques sont organisées dans le cadre du parcours Avenir. 3^{ème} : L'élève affine son projet d'orientation. Il se renseigne sur les formations existantes qui correspondent à son niveau scolaire, à sa motivation, à ses capacités et à ses goûts. Il prépare le DNB (Diplôme National du Brevet).

LES PARCOURS

PARCOURS AVENIR

- 1.1 6^{ème} : Connaissance de soi.
- 1.2 5^{ème} : Présentation des métiers.
- 1.3 4^{ème} : Préparation à l'orientation et au stage en entreprise de 3°. Rencontre avec des professionnels.
- 1.4 3^{ème} : Définir un projet d'orientation post 3°, Découverte du monde de l'entreprise et des formations.

PARCOURS CITOYEN

- 1 Éducation à la règle et au droit.
- 2 Éducation aux valeurs de la République.
- 3 Éducation aux médias et à l'information.
- 4 Éducation à l'environnement et au développement durable.
- 5 Éducation à la sécurité.

PARCOURS CULTUREL

- 1.1 Développer l'ouverture culturelle dans les différents domaines artistiques.
- 1.2 Développer la connaissance du patrimoine local, départemental, régional et national (sites historiques et espaces naturels protégés).
- 1.3 Développer la connaissance des lieux de mémoire.
- 1.4 Développer l'ouverture scientifique.
- 1.5 Développer la pratique sportive.
- 1.6 Développer l'ouverture Européenne et internationale.

PARCOURS SANTÉ

- 1 Éducation à la santé.
- 2 Lutte contre le décrochage scolaire.
- 3 Bien être de l'élève.

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves du CP à la 3^{ème}.

Il s'agit de l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes que l'élève doit acquérir pour réussir sa scolarité.

L'élève est évalué à la fin des [cycles 2, 3 et 4](#).

Le socle commun s'articulera en cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

- **D1 Les langages pour penser et communiquer ;**
- **D2 Les méthodes et outils pour apprendre ;**
- **D3 La formation de la personne et du citoyen ;**
- **D4 Les systèmes naturels et les systèmes techniques ;**
- **D5 Les représentations du monde et l'activité humaine.**



La maîtrise de chacun de ces domaines s'apprécie de façon globale, sauf pour le domaine des langages qui, du fait de ses spécificités, comprend quatre objectifs qui doivent chacun être évalués de manière spécifique :

- **D1.1 comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral**
- **D1.2 comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale (ou une deuxième langue étrangère)**
- **D1.3 comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques**
- **D1.4 comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps**

Ce sont donc au total 8 composantes du socle commun (les 4 objectifs du premier domaine et les 4 autres domaines) pour lesquelles l'élève devra acquérir un niveau de maîtrise suffisant.

LES BILANS DE FIN DE CYCLE

D1 Les langages pour penser et communiquer

- D1.1 comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral : français, maths, histoire géographie
- D1.2 comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale (ou une deuxième langue étrangère) : langue vivante
- D1.3 comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques : mathématiques, physiques, SVT, technologie
- D1.4 comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps : histoire géographie, EPS, musique, arts plastiques

D2 les méthodes et outils pour apprendre : toutes les matières

D3 la formation de la personne et du citoyen : français, mathématiques, histoire géographie, langue vivante, EPS, musique

D4 les systèmes naturels et les systèmes techniques : mathématiques, physiques, SVT, technologie

D5 les représentations du monde et l'activité humaine : français, mathématiques, histoire géographie, musique.

LES ÉVALUATIONS PAR COMPÉTENCES

L'évaluation par compétences nécessite pour les enseignants d'évaluer plusieurs fois une même compétence afin de savoir si cette dernière est acquise.

- **Quatre positionnements possibles** :

Des codes couleurs apparaissent sur le bulletin pour montrer le niveau d'acquisition

Rouge (1) : INSUFFISANT

Jaune (2) : FRAGILE

Vert clair (3) : SATISFAISANT

Vert foncé (4) : TRÈS SATISFAISANT

Un élève peut obtenir un rouge lors de la 1^{ère} évaluation et arriver au vert à la 4^e évaluation.

Ce qui sera retenu sur le bulletin sera le niveau d'acquisition final et non une moyenne des évaluations comme cela existait dans l'ancien système de notes.

C'est pour ces raisons que les conseils de classe ont lieu à l'issue du semestre et non du trimestre pour permettre aux enseignants d'avoir des résultats d'évaluations fiables.

D'autre part, ce système d'évaluation par compétences permet à l'élève et aux parents de mieux comprendre les attendus et de mesurer les progrès.

Depuis la rentrée 2025, dans le cadre de la réforme du Brevet des collèges, l'évaluation sera chiffrée, uniquement sur le niveau 3°.

LES INSTANCES DU COLLÈGE

Les élections des parents d'élèves ont lieu avant les vacances d'automne.

La fédération des parents d'élèves FCPE est représentée au collège Prévert.

Vous pouvez la contacter par courriel : fcpe.heyrieux@gmail.com

Les parents élus peuvent siéger dans diverses instances :

- 1 **Le conseil d'administration** est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement.
En qualité d'organe délibératif de l'établissement, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement :
 - fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements.
 - adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectif, le règlement intérieur de l'établissement, le budget et le compte financier de l'établissement le règlement intérieur de l'établissement, son budget.
 - délibère chaque année sur le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement.
- 2 **La commission éducative** examine la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires ou qui a un comportement inadapté. La commission propose alors des mesures éducatives.
- 3 **Le conseil de discipline** de l'établissement est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes. Le conseil de discipline délibère à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés.
- 4 **La commission d'hygiène et de sécurité** est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.
- 5 **Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)** constitue pour ces missions une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement.
- 6 **Le conseil de la vie collégienne (CVC)** est une instance citoyenne qui favorise l'implication des élèves dans la vie de leur **collège**. Des échanges destinés à améliorer le fonctionnement de l'établissement et les conditions de vie des élèves y sont organisés.
- 7 **La commission restauration** réunit des représentants des élèves, des associations de parents d'élèves, des enseignants, le personnel d'encadrement assiste, et bien entendu, les responsables restauration du collège. La qualité des menus et leur variété constituent logiquement le "plat de résistance" de cette commission.
- 8 **Le conseil de classe** se réunit deux fois par an pour examiner les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves.

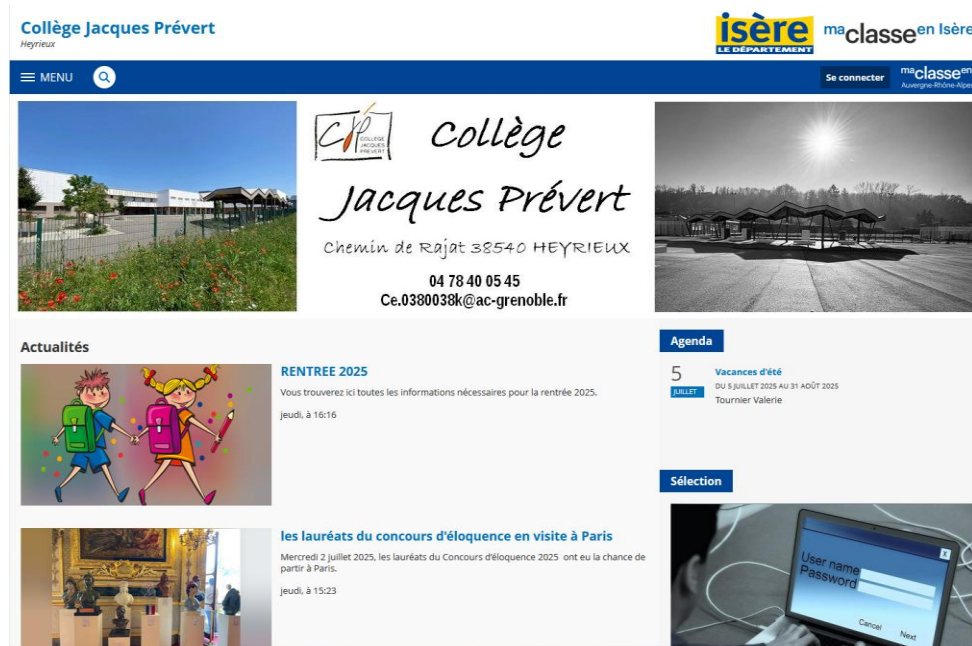
LES OUTILS DE COMMUNICATION

Le site internet du collège :

Le site internet du collège sert de portail d'accès à l'ENT.

Son adresse est la suivante : <https://prevert-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Cliquez sur se connecter



L'ENT (Environnement Numérique de Travail) :

Il s'agit d'une plateforme web de stockage, de communication et d'échange proposée par le Département de l'Isère.

Tous les utilisateurs (élèves et parents) doivent se connecter via leur compte Educonnect.

NB : il est indispensable que le numéro de téléphone mobile renseigné soit identique à celui qui figure sur le dossier d'inscription de l'enfant.

Il est accessible du collège comme de la maison et permet :

- d'accéder aux informations et documents proposés par le collège (informations administratives, de gestion, de l'UNSS, du CDI, etc...) ou ses partenaires (Département, Région, Académie ...),
- de stocker et d'échanger des données (fiches de travail, cours, corrections ...),
- d'accéder à des ressources pédagogiques variées (manuels numériques et autres ressources numériques telles que Esidoc, LUMNI, Ma classe à la maison, PIX ...),
- d'accéder au classeur numérique des élèves,
- d'accéder aux outils de vie scolaire (**PRONOTE**) pour suivre et accompagner la scolarité des élèves. Vous y trouverez les évaluations, le suivi des absences, des retards, des punitions et des sanctions, les bulletins, les emplois du temps, le cahier de texte, la messagerie, ...).

L'intranet :

Il s'agit du réseau pédagogique interne du collège. Disponible uniquement au sein des murs du collège aux professeurs et aux élèves. Il offre de nombreuses ressources (logiciels spécifiques aux matières enseignées) mais également des espaces de stockage et d'échange. Les 150 postes informatiques du collège y sont reliés. A ce jour, le collège dispose de deux salles informatiques, l'une de 30 PC et l'autre de 15 PC. Le CDI met à disposition des élèves 7 PC, les salles de technologie 14 PC et les salles de sciences 8 PC. Toutes les autres salles sont également équipées d'un PC et du nécessaire de vidéoprojection.

Les identifiants de connexion à l'intranet diffèrent de ceux de l'ENT. Ils sont donnés à l'entrée au collège et ne changent pas durant la scolarité.

L'ensemble de ces outils de communication sont régis par le règlement intérieur de l'établissement et notamment par la [« charte de bonne utilisation de l'outil informatique »](#) disponible sur le site du collège.



Les tablettes numériques :

Le collège dispose d'environ 90 tablettes numériques à destination des élèves. Elles sont réservées par les enseignants pour des usages spécifiques en classe.

NB : Pour se connecter, les élèves devront utiliser leur identifiant « téléservices » distribués en début d'année scolaire.

Téléservices :

Les identifiants Educonnect créés par chaque responsable permettent dès cette année d'accéder aux Téléservices. Ils vous serviront notamment pour demander la bourse des collèges en début d'année scolaire, saisir les vœux d'orientation en 3ème..., consulter le LSU : Livret Scolaire Unique (bulletins des années précédentes et de l'année en cours).

LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'utilisation des réseaux sociaux :

Les collégiens utilisent beaucoup internet et les réseaux sociaux. Internet peut être utilisé dans le cadre d'activités pédagogiques, mais c'est surtout à la maison que les élèves utilisent ces moyens de communication, pour leurs loisirs notamment.

Ces outils sont faciles à utiliser, attractifs et gratuits. Les collégiens les utilisent donc avec enthousiasme, en oubliant parfois certaines règles de base.

Au collège, l'ensemble de la communauté éducative participe activement chaque année à sensibiliser les élèves aux problématiques liées à l'utilisation des réseaux sociaux. Le collège a mis en place des actions de prévention auprès de tous nos élèves. Des intervenants extérieurs, comme les promeneurs du Net par exemple, interviennent dans les classes et ce travail est poursuivi tout au long de l'année par les professeurs, l'infirmière et la vie scolaire.

Pour que nos actions soient le plus efficaces possibles, nous avons également besoin que cette sensibilisation se poursuive au sein des foyers, pour que les collégiens se rendent compte des dérives liées aux réseaux sociaux. Une prise de conscience collective est nécessaire pour rappeler à chacun sa responsabilité individuelle, mais également les risques qui existent lorsque l'on navigue sur les réseaux sociaux interdits aux moins de 15 ans.

Pour rappel :

- L'âge légal d'inscription sur les réseaux sociaux.
- Tout ce qui est publié sur internet engage la responsabilité de l'auteur, souvent pour des années.
- L'économie d'internet est en grande partie basée sur la récupération et la commercialisation des informations personnelles publiées.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite au sein du collège : il doit être éteint tout au long de la journée. Son utilisation pourra être sanctionnée.

L'utilisation des réseaux sociaux, si elle n'est pas maîtrisée, peut avoir des conséquences graves sur :

- l'état de santé : certains adolescents sont déconnectés de la vie réelle en passant beaucoup de temps sur les réseaux sociaux ou les jeux en ligne (troubles du comportement, développement de la vision de loin difficile...)
- le sommeil, qui a un impact ensuite sur l'attention en classe, les facultés mentales et le développement de l'adolescent.
- les résultats scolaires, qui risquent de baisser par manque de sommeil par exemple.
- le risque d'être victime de cyberharcèlement.

A rappeler	Quelques exemples
• Les élèves ne peuvent utiliser et diffuser des informations qui ne leur appartiennent pas. Il faut obligatoirement avoir obtenu l'autorisation de l'auteur. • Il est interdit de harceler, diffuser des informations injurieuses ou de porter atteinte à une personne. Cela peut être puni par la loi. • Il est également interdit par la loi d'utiliser ou de publier des informations, des images, des vocaux ou des vidéos sans avoir obtenu l'autorisation des personnes représentées.	• Je ne peux pas me servir d'une photographie trouvée sur internet et m'en servir sans avoir vérifié qu'elle est libre de droit ou sans avoir obtenu l'autorisation de son auteur. • Comme dans la vie de tous les jours, je ne peux me moquer de mes condisciples via les réseaux sociaux et porter atteinte à leur intégrité. • Je n'ai pas le droit de diffuser des photos, des vocaux ou vidéos d'un professeur, d'un camarade, prises à leur insu et sans leur autorisation.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration et comptons sur votre aide pour discuter de cela avec vos enfants, tout en étant bien attentif au temps passé sur le téléphone et en ayant un regard sur l'utilisation qui en est faite.

Cela aura un impact positif sur leurs relations sociales, leurs résultats scolaires et sur leur bien-être au quotidien.

DEVOIRS FAITS

« Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de cours, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux les devoirs faits.

- Cette offre est conçue **en fonction des besoins des élèves**, de façon à :
 - Favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets
 - Contribuer à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants

Un temps dédié à la réalisation des devoirs

Devoirs faits n'est pas un cours supplémentaire, mais bien un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe. Si un élève a des difficultés de compréhension, c'est l'occasion de revenir sur ce qui n'a pas été compris ou maîtrisé "au fil de l'eau".

Devoirs faits est un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel : questionner les démarches proposées, interroger ses propres méthodes, mettre à l'essai ce qu'il a compris, réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

Le travail personnel à la maison

Les heures proposées par le dispositif ne suffisent pas toujours à ce que l'ensemble du travail personnel de l'élève soit réalisé. L'articulation entre Devoirs faits et le temps d'approfondissement, de lecture à la maison, est pensée. **L'élève part chez lui en sachant ce qu'il lui reste à réaliser.**

L'élève peut en autonomie décider du travail qu'il se sent capable de mener à bien chez lui et de **ce qu'il préfère faire dans le cadre de Devoirs faits**. Sinon, il peut être spécifiquement accompagné sur ce point. Les devoirs à faire sont priorisés, le calendrier n'est pas toujours le critère à privilégier. En effet, la priorité peut notamment être donnée à un travail jugé plus difficile (leçon non comprise, difficulté à mémoriser une leçon, etc.).

Une attention est portée à la liaison entre Devoirs faits et les familles, de manière à les informer de ce qui est réalisé et de s'assurer de la coordination avec ce qui sera ensuite éventuellement réalisé par l'élève sous la supervision de sa famille. Le suivi des apprentissages de l'élève par sa famille demeure indispensable.

Qui est concerné ?

Devoirs faits s'adresse obligatoirement une heure par semaine à tous les 6èmes et à tous les collégiens volontaires des autres niveaux.

La proportion d'élèves susceptible de bénéficier du dispositif est liée à la situation de chaque établissement, en fonction des besoins de ses élèves et des moyens dont il dispose.

Les collégiens peuvent être invités à y participer par les équipes éducatives, qui en font alors la proposition aux élèves et à leurs familles.

Devoirs faits : des modalités fixées par chaque établissement

Chaque collège fixe les modalités de mise en œuvre de Devoirs faits, en cohérence avec son projet d'établissement. Ces modalités sont d'abord discutées en conseil pédagogique, puis présentées par le chef d'établissement au conseil d'administration.

Les tailles des groupes sont fixées en fonction des tâches à accomplir et des élèves concernés.

Des heures sont également proposées sur des heures d'étude pour les autres classes ou pendant la pause méridienne, selon les besoins des élèves et des niveaux.

Qui assure l'encadrement des élèves ?

- Les professeurs
- Les assistants d'éducation



OUVERTURE DU COLLÈGE - SONNERIES

Portail :

Ouvertures	Fermetures
07h40	07h55
08h20	08h25
08h45	08h50
09h45	10h05
10h55	11h00
11h25	11h30
11h50	12h00
13h10	13h15
14h25	14h35
14h55	15h00
15h20	15h40
16h00	16h05
16h30	

Sonneries :

Matin		Après-midi	
07h40	Ouverture du portail		
07h55	Rassemblement devant la salle de classe et fermeture du portail à la 1 ^{ère} sonnerie	13h16	Rassemblement devant la salle de classe et fermeture du portail à la 1 ^{ère} sonnerie
08h00	Début des cours	13h21	Début des cours
08h53	Interclasse	14h29	Interclasse
9h46	Récréation	15h22	Récréation
10h05	Début des cours	15h37	Début des cours
10h58	Interclasse	16h30	Fin des cours de l'après-midi
11h51	Fin des cours du matin		

½ Heure :

8h00 – 9h19
8h26 – 9h46
10h05 -11h24
13h36 – 14h55
14h55 – 16h30

VADE-MECUM VIE SCOLAIRE

La carte du collégien : elle remplace le carnet de correspondance depuis la rentrée 2024.

Chaque enfant doit être en possession de sa carte du collégien tous les jours au collège. Il doit la présenter au portail dès son entrée dans l'établissement. Tout adulte au collège est habilité à demander sa carte à un enfant qui doit alors la donner sans contestation.

En cas d'oubli, l'enfant doit se rendre à la vie scolaire pour prendre possession d'un passeport pour la journée. 3 oublis de carte du collégien entraînent une punition ou un travail supplémentaire.

En cas de perte de celle-ci, la famille devra établir une demande écrite de rachat et fournir un chèque de 5 euros.

Cette carte doit être protégée par une couverture plastifiée. La photo ne doit pas être décorée par l'enfant et être exempte de graffiti ou dessin.

L'emploi du temps doit être signé par la famille. En cas d'absence de signature, l'enfant ne pourra pas sortir avant 16h30.

Les absences :

En cas d'absence de son enfant, la famille est tenue d'avertir le collège dès que possible soit par téléphone, soit via pronote directement.

Les retards :

Aucun retard ne saurait être toléré sauf motif impérieux (intempéries, retard de bus, accident à l'intérieur ou à l'extérieur du collège, problème de santé).

La porte de la classe est fermée à la seconde sonnerie pour le début du cours, l'élève est donc considéré en retard à partir de ce moment-là. Tout élève en retard doit se rendre à la vie scolaire. En cas de motif impérieux, il rejoindra sa salle de cours en possession d'un mot signé par l'AED de bureau.

Pour tout autre motif, l'AED de bureau saisira le retard dans pronote. Il fournira un mot à l'élève qui devra aller en classe.

Si l'enfant se présente directement auprès de son enseignant sans passer par la vie scolaire, afin d'éviter les circulations dans les couloirs, il sera accepté en classe par son enseignant qui le saisira « en retard » dans pronote.

Décharge :

Pour les régimes 1, les parents doivent impérativement venir signer le cahier de décharge pour faire sortir de manière anticipée leur enfant.

Il en est de même lorsqu'une famille souhaite que son enfant sorte alors qu'il a cours, quel que soit son régime de sortie. Dans ces deux cas, aucun mail ni mot écrit n'est autorisé.

LES LIEUX D'ACCUEIL

Le Hall :

Espace où il est interdit d'y rester sans autorisation.

Il est accessible aux élèves pendant les récréations et la pause méridienne selon une organisation prévue ou pour cause d'intempéries.

Cet espace doit rester un endroit calme : les élèves accueillis ne doivent pas courir ni s'agiter.

L'accès à l'étage et au couloir de l'infirmerie est interdit pendant les récréations et la pause méridienne.

La salle du foyer :

Est accessible depuis le hall uniquement sur autorisation d'un AED ou de la CPE.

La salle du foyer permet de participer aux activités proposées par le Foyer Socio-éducatif ou aux animations proposées par le Centre social d'Heyrieux pendant la pause méridienne.

Pendant les récréations elle peut accueillir des élèves qui ont un projet commun (jeux de société, de cartes, travail de groupe, babyfoot...)

Dans cette salle, l'ambiance doit être calme. Aucune agitation ne sera tolérée.

Tout élève qui ne respecterait pas la sérénité des lieux sera envoyé dans la cour et une punition ou une sanction pourra être appliquée.

La cour :

Espace de détente accessible à tous les élèves hors temps de classe.

Elle permet l'accès aux toilettes.

Les élèves peuvent courir, jouer dans le strict respect des règles de sécurité et des personnes.

Des bancs sont à leur disposition ainsi que des surfaces couvertes utiles en cas d'intempéries.

Les jeux de ballons sont interdits.

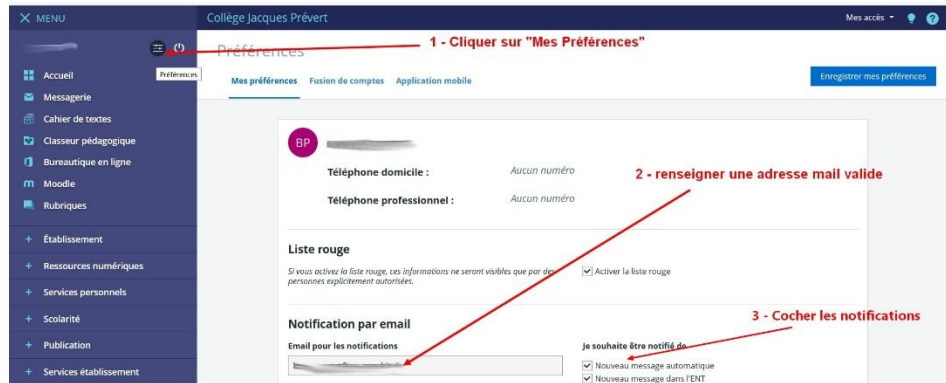
Une table de ping-pong est en libre-service sous le contrôle des AED.

L'accès au bâtiment par le fond de cour est formellement interdit.

LE RÔLE DES PARENTS

1 - Consulter régulièrement pronote via l'ENT.

Nous vous informons que vous pouvez paramétrer la messagerie de l'ENT pour qu'elle bascule directement sur votre mail personnel.



2 - Respecter les délais demandés pour la remise des documents. Cela facilite le traitement des dossiers pour tous.

3 - Activer votre compte éduconnect qui vous permettra d'accéder à tout moment :

- Au dossier scolaire de votre enfant (bulletins, attestation savoir nager, ASSR),
- Demande de bourses,
- Procédure d'orientation et d'affectation en fin de 3^{ème},
- Inscriptions,
- Demande d'aménagement aux examens.
- Livret scolaire unique et numérique.

Ce compte sera le même jusqu'en terminale.

Voir la vidéo en suivant le lien suivant : <https://www.dailymotion.com/video/x86yu9j>

Chaque responsable légal doit activer son compte et garder précieusement les identifiants et mot de passe.

4 - Il est obligatoire de justifier les absences ou retards auprès de la vie scolaire via pronote.

5 - Votre collaboration est précieuse pour la réussite de votre enfant pour toute sa scolarité.

Il est essentiel de :

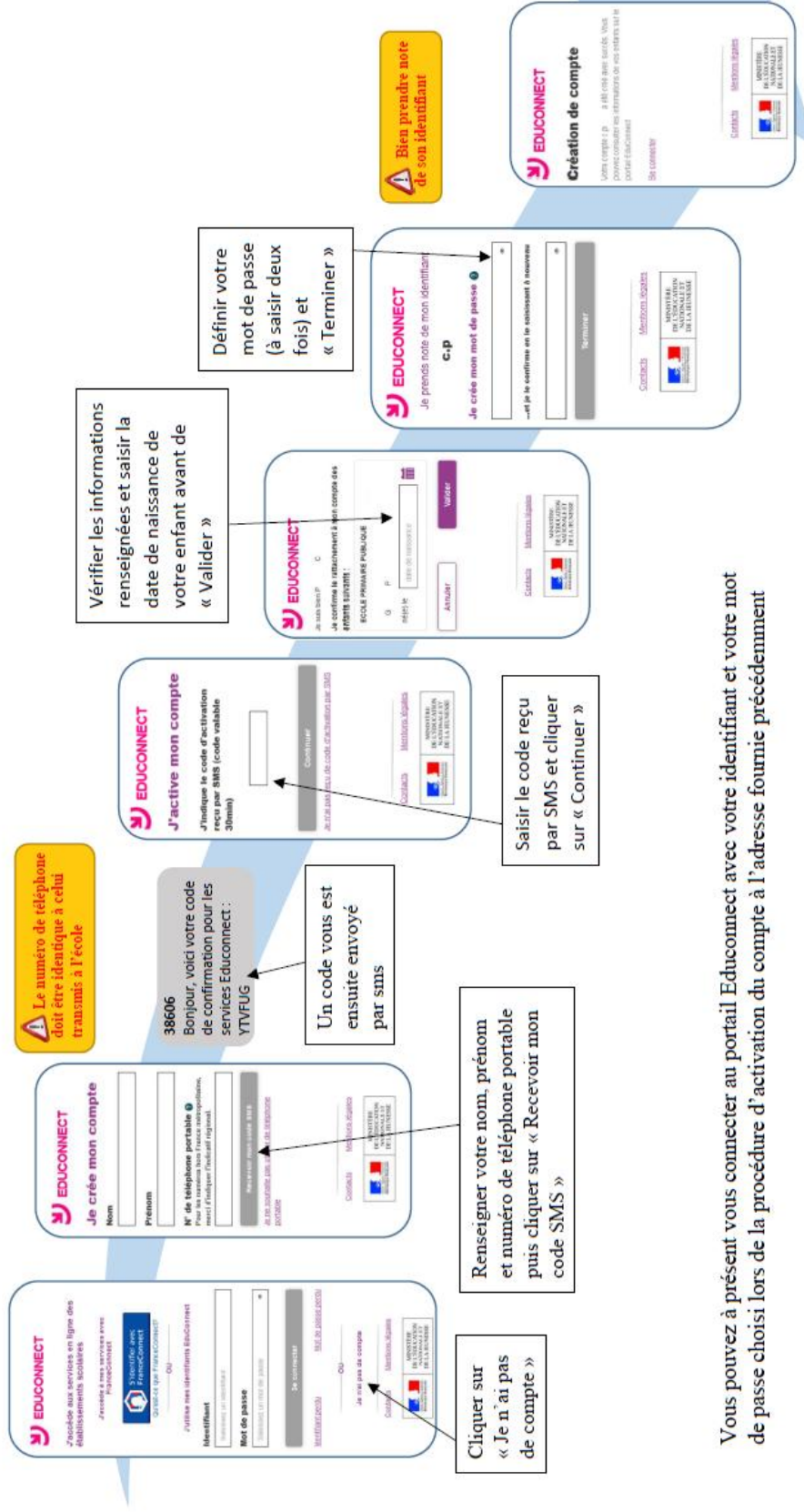
- Vérifier le matériel régulièrement et de le remplacer si nécessaire.
- Consulter le travail personnel à faire sur l'agenda et l'ENT.
- Le travail personnel de l'élève consiste à :
 - Réaliser les exercices demandés par le professeur.
 - Apprendre les leçons régulièrement

6 – Ne pas rester avec une difficulté et prendre contact avec le professeur principal ou la CPE.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Comment créer mon compte EDUCONNECT ?

Accéder à l'adresse <https://educonnect.education.gouv.fr/>



En cas de difficulté particulière, merci de bien vouloir prendre contact avec l'école de votre enfant

AGENDA 2026-2027

Date	Evènements
Mardi 25 août	Rentrée administrative
Lundi 31 août	Pré-rentrée des enseignants
Mardi 1 ^{er} septembre	Rentrée des 6 ^{èmes} à 9h00 - accueil parents 6èmes
Du 1 ^{er} septembre au 22 janvier	1er semestre
Mercredi 2 septembre	8h00 : Rentrée des classes 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème} + 6èmes reprise PP
Jeudi 3 septembre	Photos de classes selon planning
Vendredi 4 septembre	Rendez-vous ciblés parents-professeurs 3 ^{ème}
Semaine du 7 septembre	Début devoirs faits 6°
Lundi 7 au vendredi 18 septembre	Evaluations Nationales
Du mardi 8 au 11 septembre	Sorties d'intégration 6° (2 sorties de 3 classes)
Mardi 8 septembre	18h00 : Rencontres parents professeurs de 6 ^{ème}
Jeudi 10 septembre	18h00 : Rencontre parents professeurs 5 ^{ème} et 4ème
Vendredi 11 septembre	Rendez-vous ciblés parents professeurs 4ème
Lundi 21 septembre	18h00 : Réunion parents professeurs de 3 ^{ème}
Vendredi 25 septembre	9h30 : exercice incendie
Vendredi 25 septembre	Rendez-vous ciblés parents professeurs 5 ^{ème}
Lundi 28 septembre	Conseil d'administration
Du 28 septembre au 2 octobre	Election des délégués
Jeudi 8 octobre	Elections élèves au conseil d'administration
Vendredi 9 octobre	Election des personnels et des parents
Lundi 12 au vendredi 16 octobre	Stage de découverte professionnel 3 ^{ème}
Du 17 octobre au 1er novembre : Vacances d'Automne	
Semaine du 2 novembre	Retour des rapports de stage
Mardi 3 novembre	CA (Installation des instances)
Vendredi 6 novembre	Remise diplôme DNB
Mardi 10 novembre	A partir de 16h30 : Réunion mi- semestre 3 ^{ème}
Jeudi 12 novembre	A partir de 16h30 : Réunion mi- semestre 6 ^{ème}
Lundi 16 novembre	A partir de 16h30 : Réunion mi- semestre 5 ^{ème}
Mardi 17 novembre	CESCE
Jeudi 19 novembre	A partir de 16h30 : Réunion mi- semestre 4 ^{ème}
Lundi 23 novembre	CA (budget prévisionnel)
Mercredi 2 décembre	Oral de stage 3ème
Semaine du 7 décembre	Présentation LV2 + Latin aux 6° + CHAM
Samedi 12 décembre	Matinée portes ouvertes
Samedi 19 décembre au dimanche 3 janvier : Vacances de fin d'année	
A partir du 12 janvier	Conseils de classes
Mardi 19, 21, 22, 25 et 26 janvier	Concertations actives 3èmes
Lundi 25 janvier	Second semestre
Du 28 janvier au 4 février	Echange Allemand départ Prévert
Mardi 9 février	Remise des bulletins 6 ^{ème}

Du 13 février au 28 février : Vacances d'hiver	
Du 4 au 11 mars	Echange allemand Accueil à Prévert
Du mercredi 10 au vendredi 12 mars	Voyage en Italie (Turin)
Jeudi 18 et vendredi 19 mars	DNB blanc
Semaine du 22 mars	Rondes des métiers Présentation de l'oral du DNB par les PP
Mardi 30 mars	A partir de 16h30 : Réunion mi- semestre 5 ^{ème}
Jeudi 1 ^{er} avril	A partir de 16h30 : Réunion mi- semestre 6 ^{ème}
Lundi 5 avril	A partir de 16h30 : Réunion mi- semestre 4 ^{ème}
Mardi 6 avril	CROSS (après-midi) Conseil d'administration (Compte financier)
Jeudi 9 et vendredi 10 avril	Voyage en Provence
Vendredi 30 avril	Rondes des métiers Concert Orchestre – Monsieur Gros à Bourgoin
Du 10 avril au 25 avril : Vacances de printemps	
Semaine du 26 avril	Séance de préparation de l'épreuve orale du DNB 3° (2h)
Mercredi 28 avril (Après-midi)	VTT solidaire
Lundi 3 et mardi 4 mai	Séjour 1 en Alsace
Mardi 4 mai	Devoir commun de maths 4èmes
Lundi 10 et mardi 11 mai	Séjour 2 en Alsace
Jeudi 20 mai	Retour de la fiche de l'épreuve orale du DNB aux PP
Mardi 25 mai /lundi 31 mai	Conseils de classes de 3ème
Vendredi 28 mai	Fin de devoirs faits 5° 4°
Mercredi 2 juin	Epreuve orale du DNB
Du Lundi 7 au mercredi 9 juin	Séjour 4°/3° sport
Jeudi 17, 18 et 21 juin	Restitution des manuels scolaires
Mardi 22 juin	Fin des cours
Jeudi 24 juin	Conseil d'administration (Bilans)
Jeudi 24, Vendredi 25 et lundi 28 juin	Brevet des collèges
Du 3 juillet au 31 août	Vacances d'été

Calendrier prévisionnel, susceptible d'être modifié en cours d'année.

[illegible]

[illegible]